



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le 08 octobre
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

Nombres de conseillers: Date de convocation du conseil municipal 05 octobre 2020

En exercice :10

Présents : Mr PICCOLI Jacques, Mme BOUTIGNY Mathilde,
Mme LALO Régine, Mme HERBERT Marianne, Mme GIBBS
Ann, Mr HABOUZIT Thierry, Mme PINEDE Nicole, Mr
VERDIER René,

Excusé : Mr BARRIERES Bernard, Mr BANNEAU Gabriel

Présents : 8

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme BOUTIGNY Mathilde

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot
- Désignation des délégués du Syndicat Intercommunale de transports d'élèves de Beauville
- Désignation des délégués au syndicat Eau47 suite démission Mme FERRARI
- Approbation de l'extension du périmètre et actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2021 et modification statutaire du syndicat Eau47
- Adhésion des communes de Puysserampion et Saint front sur Lemance au SIVU Chenil de Caubeyres
- Avancement du projet de lotissement- PA en cours
- Questions diverses

2020-30

**RÉPARTITIONS DES DELEGUES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE FUMEL
VALLEE DU LOT**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de désigner les délégués aux diverses commissions intercommunales.

Suite à différents échanges, il a été retenu ce qui suit :

Commissions thématiques	T/S	Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Infrastructures et Grands Projets 1er VP BROUILLET J. Jacques	Tilutaire	Mr	BARRIERES	Bernard	444 Chemin de Sainte Quiterie
	Suppléant	Mr	PICCOLI	Jacques	309 Chemin de la Tancanne
Développement Economique - Aménagement du Territoire 2ème VP TALET Marie- Louise	Tilutaire	Mr	PICCOLI	Jacques	309 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mr	BARRIERES	Bernard	444 Chemin de Sainte Quiterie
Enfance - Jeunesse 3ème VP BIHOUEE Yann	Tilutaire	Mme	BOUTIGNY	Mathilde	489 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mme	LALO	Régine	1643 Route de Saint Pierre
Finances - Budget 4ème VP COSTES Marie	Tilutaire	Mr	PICCOLI	Jacques	309 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mme	HERBERT	Marianne	582 Impasse Momplaisir
Environnement et Transition Ecologique 5ème VP SEGALA J. François	Tilutaire	Mr	PICCOLI	Jacques	309 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mr	VERDIER	René	949 Route de Lacardayre
Tourisme 6ème VP GIRAUD Béatrice	Tilutaire	Mme	HERBERT	Marianne	582 Impasse Momplaisir
	Suppléant	Mr	VERDIER	René	949 Route de Lacardayre
Travaux - Voirie 7ème VP CALMEL J. Pierre	Tilutaire	Mr	PICCOLI	Jacques	309 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mme	LALO	Régine	1643 Route de Saint Pierre
Culture 8ème VP BELLEAU M. Hélène	Tilutaire	Mme	HERBERT	Marianne	582 Impasse Momplaisir
	Suppléant	Mme	GIBBS	Ann	1419 Route de Saint Pierre
Sports 9ème VP BALSAC Didier	Tilutaire	Mr	BARRIERES	Bernard	444 Chemin de Sainte Quiterie
	Suppléant	Mr	HABOUZIT	Thierry	623 Chemin des Vergers
Santé 10ème VP GUERIN Gilbert	Tilutaire	Mme	BOUTIGNY	Mathilde	489 Chemin de la Tancanne
	Suppléant	Mme	PINEDE	Nicole	500 Impasse Marabal

Le résultat de ces désignations sera transmis à Fumel Vallée du Lot dans les meilleurs délais.

2020-31

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS D'ELEVES DE BEAUVILLE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIVU des transports scolaires de Penne d'Agenais, il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires, puis à l'élection des délégués suppléants selon les mêmes modalités

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 8

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Mr PICCOLI Jacques, délégué titulaire, 8 VOIX

Mme BOUTIGNY Mathilde, déléguée titulaire, 8 VOIX

Mr HABOUZIT Thierry, délégué suppléant 8 VOIX

Ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires,
Mr PICCOLI Jacques et Mme BOUTIGNY Mathilde

Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant
-Mr HABOUZIT Thierry

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

- : PICCOLI Jacques né le 10/03/1962
- : BOUTIGNY Mathilde née le 16/12/1992

Les délégués suppléants sont :

- HABOUZIT Thierry né le 29/05/1980

Et transmet cette délibération au président du SIVU des transports scolaires de Penne d'Agenais

2020-32

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT EAU 47 SUITE DEMISSION

Mme FERRARI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de Mme Ferrari de démissionner du conseil municipal.

Suite aux dernières élections municipales, et par délibération 2020-18 du 11 juin 2020 le conseil municipal avait procédé au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat EAU47 ;

Mme FERRARI avait été désignée délégué titulaire et Mr BARRIERES délégué suppléant.

Il convient donc de revoir la désignation de ces délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'EAU47 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Titulaire :

- Mr BARRIERES Bernard

Suppléant :

- Mme LALO Régine

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Constate que la délibération est approuvée à 8 voix pour zéro voix contre et zéro abstention.

2020-33

Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2021 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2019-12-27-009 et n°82-2019-12-31-003 en date du 31 décembre 2019 portant **actualisation des compétences** transférées au Syndicat Eau47 au 1^{er} janvier 2020 et de ses statuts ;

Vu la délibération sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1^{er} janvier 2021 prise par la collectivité :

- -Syndicat intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune : le 02 mars 2020

VU les délibérations et décisions du Syndicat Eau47 :

- n° 20-042-C du 09 mars 2020 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} Janvier 2021
- n° 20-081-D du 3 juillet 2020 relative à la mise à jour des statuts d'Eau47 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 27 juillet 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

DONNE son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2021 aux communes de ROQUECOR ; SAINT AMANS DU PECH et SAINT BEAUZEIL ;

DONNE son accord pour le **transfert** au Syndicat Eau47 des compétences « eau potable » et/ ou « assainissement collectif **par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune**, dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts :

Commune/Syndicat	Compétences transférées		
	AEP	AC	ANC
ROQUECOR	X	X	
SAINT AMANS DU PECH	X	X	
SAINT BEAUZEIL	X	X	
VALEILLES	Déjà Eau47	X	

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Monsieur le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

CONSTATE que la délibération est approuvée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

2020-34

**ACCEPTION DE NOUVELLES COMMUNES AYANT DEMANDÉ LEUR ADHESION
AU SIVU CHENIL FOURRIERE**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au SIVU chenil fourrière.

Par délibération du 26 septembre 2020, déposé en Préfecture le 28 septembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions.

Il s'agit des communes de :

- PUYSSERAMPION
- SAINT FRONT SUR LEMANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux nouvelles communes.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Accepte l'adhésion des communes de Puysserampion et Saint Front sur Lémance
- Constate que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2020/36

**DM n°2- BP STATION-SERVICE- REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS DE
SUBVENTIONS**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de régulariser le Budget 2020 station-service ainsi qu'il suit pour la régularisation des amortissements de subvention.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nation.	1 723.33	021 (021) Virement de la section F	8 130.60
13913 (040) : Département	1 720.33		
13916 (040) : autres établissements publics	4 689.94		
Total Dépenses	8 130.60	Total Recettes	8 130.60

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section F	8 130.60	777 (042) : Quote part des subv	8 130.60
Total Dépenses	16 261.20	Total Recettes	16 261.20

QUESTIONS DIVERSES

AVANCEMENT PROJET LOTISSEMENT

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du projet de lotissement à Lacardayre.

Le permis d'aménager a été déposé la DDT qui instruit les dossiers urbanismes de la commune, le 03 septembre 2020. Des consultations aux différents gestionnaires ont également été envoyés (la SAUR, Territoire Energie47, les services des routes de Fumel Vallée du Lot et du Département).

La SAUR et les services voiries de Fumel Vallée du Lot ont répondu favorablement.

Le service des routes départementales n'est pas concerné.

Territoire d'Energie 47 a également répondu favorablement et précise que la construction d'un ouvrage sur la voie publique d'une longueur de 155 m devra être financé conjointement par TE47 et la commune, la participation communale se monte à 2310€ et sera ajustée au moment de la demande de raccordement.

Le coût financier de l'ouvrage permettant la desserte que chaque lot sera porté intégralement à la charge de la commune (estimation au moment du raccordement).

Mr le maire précise qu'une tranchée a déjà été réalisée par l'entreprise COUSIN PRADERE pour la pose d'une gaine électrique, travaux d'un montant de 6 969.60€.

Le coût de ces travaux devra être déduit de la participation communale qui sera due à TE47.

A ce jour, pour finaliser l'instruction du permis d'aménager, il manque les comptes rendus des études de sols, réalisées ce matin même par le bureau d'étude CERATO.

- une étude de filière d'assainissement autonome d'un montant de 1 250 €HT

- une étude Géotechnique Préalable (G1)- Phase Principes Généraux de Construction (PGC) d'un montant de 1 420 €HT.

Mr le maire présente également un devis de la société DELBES concernant la réalisation d'un chemin d'accès pour le futur lotissement, devis d'un montant de 21 054.50 €HT.

Le conseil municipal préconise de demander d'autres devis.

Une réflexion sur le prix de vente au M2 s'est ensuite engagée, mais dans l'immédiat Mr le maire rappelle que nous n'avons pas tous les éléments.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE DE LACARDAYRE

Mr le Maire explique au conseil municipal que la commune de Blaymont a prévue des plantations le long de la RD 656 afin de terminer l'aménagement du bourg de Lacardayre.

Il explique que du côté de Massels, il faudrait également prévoir des plantations de mélange de petits arbustes et plantes vivaces.

Il présente un devis de l'entreprise DELFAUT qui va travailler pour la commune de Blaymont, d'un montant de 4 655.80 €HT.

L'assemblée demande à ce qu'il soit fait d'autres devis et demande si ces plantations ne pourraient pas se faire en interne. (Employé communal et conseiller).

Rendez-vous est pris avec un autre paysagiste pour comparaison.

Ils se rendront également sur le terrain du futur lotissement afin de prévoir l'aménagement par des plantations de haies et d'arbres.

ADRESSGE NORMALISE

L'adressage étant terminé, Mr le maire fait part au conseil que les panneaux et numéros de maison sont à la mairie en attente de pose.

Il explique que différentes solutions ont été envisagées pour la pose de ces poteaux, notamment le faire faire par une entreprise, les poser en interne avec l'employé communal, les conseillers et du matériel prêté ou loué. Rien n'est vraiment décidé à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30